italiens. On prétend même qu'il se trouve parmi eux nombre de sous-officiers et même d'officiers du génie, et il est question de les congédier en masse.

D'autre part, la marine italienne accorde un intérêt tout spécial au port militaire de Pola et aux fortifications de la côte. Le procédé consiste à approcher de la côte un navire qui entre dans les eaux autrichiennes de nuit et tous feux éteints. Un canot porte à terre un officier ou un ingénieur de la marine, qui fait ses observations et s'en retourne. C'est ainsi qu'un officier du génie italien aurait été pris sous le fort de Barbariga, nouvellement construit, et qui commande l'entrée du canal Fasana par l'Istrie et deux îles. Le fait et un second de même nature ont été formellement affirmés avec abondance de détails, et formellement démentis. Mais il ne faut pas accorder trop de poids aux démentis de cette sorte. Quand l'Autriche *prend un officier étranger en travail d'information*, elle se contente de lui faire vider *son sac*, c'est-à-dire expliquer ce qu'il voulait savoir et ce qu'il a vu; puis elle le renvoie sans bruit, à charge de revanche, admettant qu'un militaire est en quelque sorte dans sa fonction, en explorant le territoire voisin: c'est une extension du principe qui distingue en temps de guerre le belligérant combattant régulier du civil pris les armes à la main.

La guerre d'Extrême-Orient a démontré que l'excellent service de renseignements des Japonais était une des causes de leurs victoires; cet enseignement n'est perdu pour personne, et il est probable qu'on s'appliquera plus que jamais *à se renseigner*, tant du côté italien que du côté de l'Autriche.

LE ROI DES BELGES ET LA PRINCESSE CLÉMENTINE

De notre correspondant particulier de Bruxelles, le 28:

Le roi Léopold et sa fille cadette la princesse Clémentine sont aujourd'hui absolument réconciliés: on sait que le projet de mariage de la princesse avec le prince Victor-Napoléon avait été la cause de graves dissentiments entre elle et le roi.

Or, il y a trois jours, le roi, ayant reçu au palais de Bruxelles le prince Ariengawe, retourna le soir en automobile au château de Laeken en compagnie de la princesse et, hier — preuve certaine de la bonne entente, — il a visité avec elle l'exposition de Liège.

On éprouve ici une très grande joie de cette réconciliation.

La princesse abandonne-t-elle ses projets de mariage? La réponse paraît devoir être affirmative. L.

LA MALADIE DU SOMMEIL

Interview d'un médecin

De notre correspondant particulier de Bruxelles, le 28:

A l'intention de la *Croix*, j'ai interviewé un médecin, professeur à l'Université de Bruxelles, au sujet de la maladie du sommeil, à laquelle vient encore de succomber, comme je vous l'ai écrit, un de nos officiers qui fit un long séjour au Congo belge. Toutes les régions du centre de l'Afrique sont d'ailleurs infestées par le mal et dans certains villages les victimes se comptent par milliers.

— On connaît fort bien — nous a dit notre distingué interlocuteur, qui s'est livré à une étude de cette maladie coloniale — les causes du mal. Il est d'origine microbienne et le bacille en a été nettement déterminé. C'est dans les liquides de la colonne vertébrale qu'il se loge et l'on comprend, dès lors, les affreux désordres qu'il peut produire.

— N'a-t-on pas trouvé le sérum du mal?

— On a fait de nombreuses recherches et on s'y livre encore, mais jusqu'à présent aucun résultat sérieux n'a été obtenu.

— La maladie est-elle contagieuse?

— Extrêmement, surtout dans la dernière période. On doit avoir soin, par exemple, d'entourer le malade d'un moustiquaire, car il suffirait de la piqûre d'une mouche ou d'un insecte pour communiquer la maladie.

Chose curieuse: le mal ne se révèle souvent qu'après plusieurs années d'incubation. C'est ainsi que le dernier officier qui vient d'en mourir était de retour du Congo depuis plusieurs années avant que la maladie ne se révélât. Pour ma part, je connais deux autres officiers, en apparence bien portants, que l'on voit se promener à Bruxelles et qui en sont atteints! Dans un temps plus ou moins long, les torpeurs et la débilité cérébrale se produiront.

La conclusion en est que toute personne revenant des parties de l'Afrique contaminées devrait être examinée et les liquides de la colonne vertébrale analysés, tout au moins pour éviter la contagion. L.

LE COMPLOT ESPAGNOL

POUR SE CRÉER UN ALIBI

L'anarchiste Coca, interrogé, hier, par M. Leydet, juge d'instruction, est l'ami intime d'Avino, le prétendu Alexandre Farras.

Il logeait avec lui rue Maître-Albert et il ne fut pas étranger à la disparition de cet anarchiste dangereux.

Il s'était même prêté à une petite manœuvre destinée à créer, en cas d'arrestation, un alibi à son compagnon.

Le 1er juin arrivait, en effet, à l'adresse de Coca, la lettre suivante, écrite en espagnol:

Bruxelles, 31 mai 1905.

Mon cher Ami,

Je suis arrivé à Bruxelles; je vends sur les marchés et dans les cafés. Le commerce va assez bien. Je resterai une dizaine de jours. Je t'écrirai alors que j'aurai changé d'adresse.

Ton ami,
ALEJANDRO.

L'écriture de cette lettre a été comparée avec celle apposée, par le pseudo Farras, sur le registre des étrangers, à la préfecture de police. Elle a été reconnue absolument authentique. (Cette lettre a été mise à la poste le 31 mai), elle a été levée à 2 heures de l'après-midi, ainsi que l'atteste le cachet. Or, l'attentat de la rue de Rohan a eu lieu quelques heures plus tard, à minuit 20.

Farras voulait évidemment se créer un alibi au moyen de cette lettre.

Mais il a été reconnu que cet anarchiste pouvait très bien l'avoir mise à Bruxelles après midi et avoir pris un train qui l'avait conduit à Paris dans la soirée.

Coca n'a voulu fournir aucune explication à ce sujet.

José Pratts a été interrogé ensuite.

Il était, comme on sait, comptable du groupe libertaire indépendant. Avec des amis, il se réunissait chez un marchand de vins de l'avenue Ledru-Rollin, où des conférences avaient lieu. Après, on faisait une collecte: chacun donnait selon ses moyens. Des secours étaient donnés aux compagnons malheureux, et des prêts d'argent étaient consentis à ceux qui étaient momentanément dans la gêne. Sur le registre de José Pratts, il y avait la colonne des dons « solidaridad » et celle des prêts « prestado ». Des sommes d'argent étaient également données à certains journaux français et espagnols, sans distinction. Une enquête a été faite au sujet des noms qui figurent sur le registre.

GUERRE & MARINE

MOUVEMENT DE NAVIRES

La *Manche* entrera en armement à Lorient le 1er juillet pour sa mission hydrographique en Indo-Chine.

Le vaisseau-école *Duguay-Trouin* est arrivé à Tobermory.

Le contre-torpilleur *Durandal* remplacera le *Harpon* pendant qu'on réparera les avaries qu'il s'est faites sur les rochers de Happetoat.

ESCADRE DU NORD

L'escadre du Nord a effectué cette nuit, à Quiberon, des exercices combinés avec les torpilleurs de la défense de Lorient.

Le croiseur-cuirassé *Léon-Gambetta*, ayant achevé avec succès ses essais, est rentré à Brest et va reprendre sa place en escadre.

LES EXAMENS DE SAINT-CYR

Les examens écrits pour l'admission à l'École de Saint-Cyr sont terminés. Les concours sont actuellement centralisés au ministère de la Guerre.

La liste des admissibles paraîtra du 10 au 12 juillet.

Les examens oraux auront lieu le 17 juillet dans les centres suivants: Besançon, Bordeaux, La Flèche, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Paris et Toulouse.

Cette année, 1 200 candidats environ se sont présentés aux examens de notre grande École militaire; sur ce chiffre, 275 seulement seront définitivement admis.

LE SOUS-MARIN « PHOQUE »

Le sous-marin *Phoque*, de la première flottille des sous-marins de l'Océan, remorqué par le *Taillebourg*, a relâché à Brest.

Il est reparti pour Cherbourg, station à laquelle il est destiné.

PASSAGE DE RIVIÈRES

Le 124e régiment d'infanterie à Laval a fait dans la Mayenne d'intéressantes expériences pour opérer le passage de la rivière avec un matériel de fortune, composé exclusivement d'éléments empruntés aux voitures régimentaires, tels que bâches, panneaux, brancards. Les expériences, dirigées par un lieutenant, ont parfaitement réussi.

NOUVEAUTÉ

Éclairage domestique

LAMPE A ALCOOL A BEC RENVERSÉ

(Breveté s. g. d. g.)

Intensité du manchon 50 bougies
Dépense à l'heure 0 fr. 04

PAS D'ENTRETIEN

PAS D'ODEUR

PAS DE PRESSION

PAS DE DANGER

Allumage automatique avec l'alcool dénaturé du commerce

Fonctionnement sûr et régulier

La figure ci-contre représente la lampe à colonne, modèle riche, à 29 fr. 50 complète; la colonne est en marbre, le réservoir en verre dépoli, le pied en métal nickelé.

Nous avons créé des modèles d'appliques bon marché tout en cuivre nickelé à 19 fr. 50 et 29 fr. 50 pour l'éclairage des églises; la contenance du réservoir est de 75 centilitres pour une durée d'éclairage de dix heures. Un modèle de lampe à colonne en cuivre nickelé est mis en vente au prix de 19 fr. 50.

Le prix du manchon de rechange est de 0 fr. 80

Une instruction très détaillée accompagne chaque lampe.

MAISON DE LA BONNE PRESSE
22, cours la Reine, Paris VIIIe

Tribunaux

TENTATIVE D'ASSASSINAT

La Cour d'assises des Deux-Sèvres a condamné, hier, à vingt ans de travaux forcés, le nommé Charles Michaud, journalier, âgé de 30 ans, demeurant à Verrines-sous-Celles, reconnu coupable d'une double tentative d'assassinat sur les veuves Dubreuil, ses anciennes patronnes.

LES SÉCULARISÉS

On nous écrit de Nîmes:

Le 15 juin, la Cour d'appel de Nîmes a confirmé un jugement du tribunal correctionnel de cette ville qui avait condamné d'anciennes religieuses des Sœurs de la Charité dites de Besançon: Mlle Chilier, directrice de l'école libre de Beaucaire; Miles Lavalon, Cantal et Chièvre, adjointes; Caution, cuisinière, à 16 fr. d'amende, pour délit de fausse sécularisation.

Le chanoine Etienne, propriétaire de l'immeuble servant d'école, a été également condamné à la même amende.

Me de Valluvieille défendait les institutrices et Me Sauguiuède, le propriétaire.

Le condamné à mort Languille

Pour occuper ses loisirs, Languille, l'exécuté d'hier, jouait, la plupart du temps, avec son gardien aux dés. Celui-ci avait confectionné pour cet usage un gobelet en carton.

Languille voulant laisser un souvenir à ce gardien composa une inscription qu'il colla à l'intérieur du gobelet. La voici:

A Monsieur Moualer
Souvenir de Languille
Condamné à mort le 18 avril 1905
Ce zanzi ayant servi 70 jours, laps de temps entre la condamnation et l'heure suprême.
Orléans, 27 juin 1905.
LANGUILLE (HENRI).

Cette inscription est d'une écriture ferme et régulière.

La tête de Languille

Un médecin local, M. le Dr Borieu, ayant obtenu de M. le procureur général Bleignen l'autorisation de tenir la tête du supplicié pendant la sinistre opération, l'enleva par les oreilles, sitôt la chute du couperet, et questionna à haute voix:

— Languille, m'entendez-vous?

Les yeux, d'après le médecin, s'ouvrirent brusquement et se refermèrent. M. le Dr Borien renouvela une seconde fois sa question. Alors, lourdement, les paupières se soulevèrent et ce fut tout.

ÇA & LA

Morts d'hier

Comte Arthur de Montesquiou-Fezensac, 76 ans, à Paris. — M. Albert Léger, directeur de la Compagnie d'assurances la « France », à Paris. — M. Victor Duchalaur, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, ancien conseiller général de la Marne, 82 ans, à Reims. — M. Roche, directeur des journaux des vingt arrondissements de Paris.

Archéologues

Mercredi 28 juin, le Comité archéologique et historique de Noyon recevait le Congrès de la Société française d'archéologie et fêtait en même temps son cinquantenaire.

La séance eut lieu dans la salle capitulaire de la cathédrale, sous la présidence de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, ayant à ses côtés Mgr Douais, évêque de Beauvais, et M. Lair, membre de l'Institut; plusieurs notabilités scientifiques de France, de Belgique et d'Angleterre assistaient à cette réunion, qui comptait plus de 300 auditeurs.

Dans l'après-midi eut lieu la visite de la cathédrale, sous la direction et avec les savantes explications de M. Lefèvre-Pontalis.

C'était la dernière étape du Congrès qui avait commencé à Beauvais le 26 juin.

ÉCHOS DE PARTOUT

Sir Francis Bertie, ambassadeur d'Angleterre à Paris, est parti pour Londres hier.

Un généreux anonyme ayant gagné le gros lot d'une tombola locale à Marseille, a envoyé le billet gagnant (5 000 francs) aux bénéficiaires de l'œuvre, les Frères Saint-Jean-de-Dieu.

Le grade de docteur ès-lettres à titre honorifique a été conféré, en séance solennelle de l'Université d'Oxford, à M. Paul Sabatier.

Le prince de Hohenlohe, venant de Paris, est arrivé à Cherbourg où il a pris passage sur un paquebot faisant route pour l'Allemagne.

Le général Burnez, commandant le 3e corps, est arrivé au camp de Châlons pour inspecter la 6e division d'infanterie, commandée par le général Mulafosse.

La musique anglaise « Besses of the Barn » est arrivée à Marseille. Elle a visité la ville et l'Hôtel de Ville, où un champagne d'honneur lui était offert.

Les Chambres de commerce de Bourges, de Montluçon, de Moulins, de Nevers et de Clermont-Ferrand réunies ont adopté une proposition tendant à constituer une Commission départementale pour activer la construction du canal de Moulins à Sancoins, et la mise en grande section des trois branches du canal du Berry.

LE DÉSASTRE DU « GEORG-STAGE »

Le capitaine Malte Brun, qui commandait le navire-école *Georg-Stage*, a fait devant le tribunal maritime et de commerce la déposition suivante:

On a commencé par apercevoir, à bord du *Georg-Stage* les deux lanternes de côté du vapeur *Ancône*. Ce vapeur opéra à ce moment un mouvement tournant, de sorte qu'on n'aperçut plus que la lanterne verte et la lanterne du haut du mât. Le capitaine Malte Brun et le premier pilote du *Georg-Stage* se rendirent compte aussitôt que cette manœuvre allait devenir fatale et amener une collision, mais, alarmé le premier, le *Georg-Stage* n'a cessé de suivre la même ligne de direction.

M. Mitchell, capitaine de l'*Ancône*, se trouvait pendant la collision, sur le pont avec le premier pilote. Il déclare que dix à quinze minutes avant la collision, il aperçut pour la première fois la lanterne rouge du navire à voile au milieu du bord arrière et qu'elle était demeurée ainsi visible tout le temps jusqu'à ce que, deux minutes environ avant la collision, il dirigeât le gouvernail vers le bâbord. Le capitaine Mitchell déclare n'avoir entendu sonner aucune cloche à bord du navire-école.

EN MER

Fécamp. — Le bateau de pêche *1314* s'est échoué à trois milles au nord-ouest de Fécamp. Le renflouement aura lieu à la marée.

Lorient. — Une explosion s'est produite à bord du vapeur *Marie-Thérèse*, faisant le service entre Lorient et un point de la côte. Un matelot a été grièvement brûlé aux jambes par un jet de vapeur. Un vieillard, projeté à l'eau par la secousse, a pu être retiré aussitôt.

ACCIDENTS D'AUTOMOBILE

Nevers. — M. Emile Drouin, fermier à Blanzy, reconduisait son beau-frère, M. Robelin, quand, au village de Frainay, la corne d'une automobile effraya le cheval qui s'emballa et vint jeter la voiture contre un arbre.

L'équipage versa et fut brisé. M. Drouin, en tombant, se démit le poignet, une jambe et une épaule. Son beau-frère n'est que quelques contusions peu graves.

Auxerre. — Mercredi soir, vers 9 heures, une automobile allant à Vichy et marchant à une allure rapide s'est jetée dans un arbre à un tournant dangereux, près de la gare de Pontigny.

Dans l'automobile se trouvaient M. Eugène Garnier, 48 ans, négociant à Troyes; sa femme, 34 ans, et son mécanicien, Knopf, 30 ans.

M. Garnier a été relevé avec une fracture au fémur droit et des douleurs internes. Sa femme a le crâne fracturé. On n'espère pas la sauver.

Le mécanicien n'a que quelques contusions.

Nantes. — De notre correspondant:

Le marquis de Goer, se rendant mardi en automobile de Pouancé à Nantes, a heurté à l'entrée du bourg de Jaigné-les-Moutiers, Mme Dadouet, qui voyant ses deux enfants jouer sur la route, s'était précipitée vers eux pour les empêcher d'être écrasés.

Les enfants n'ont pas été atteints, mais la femme Dudonet a eu le crâne fracturé. Une heure après elle expirait.

Chasse aux Nouvelles

NOTRE OBSERVATOIRE

JEUDI 29 JUIN

Baromètre. — Une nouvelle dépression s'est avancée au sud de l'Irlande (749mm); la baisse barométrique atteint 9mm sur nos côtes de la Bretagne et de la Gascogne. La pression est relativement élevée dans le sud-est du continent.

A Paris, nous avons 755mm,6.

Le vent est faible d'entre Est et Sud sur la Manche et la Bretagne; assez fort dans le golfe du Lion.

Des pluies sont tombées sur le nord et l'ouest de l'Europe; en France, on signale des orages dans nos régions de l'Ouest; on a recueilli 10mm d'eau à Rochefort, à Nancy, 1 à Brest et à Bordeaux.

La température est très élevée ce matin sur nos régions; le thermomètre marquait à 7 heures + 6 à Arkangel, + 18 à Paris, + 20 à Bordeaux, + 24 à Perpignan, + 29 à Alger. On notait + 14 au Puy-de-Dôme, + 10 au Ventoux, + 7 au Pic-du-Midi.

Probable. — En France, des pluies orageuses sont probables avec température d'abord élevée, puis en baisse. A Paris, hier, nuageux; ce matin, faibles ondées.

La mer est belle sur nos côtes, sauf à Saint-Mathieu et à Cette, où elle est agitée.

Vendredi 30 juin, 181e jour de l'année.
Durée du jour: 17 h. 19.
Soleil. — Lever: 4 h. 1. Coucher: 8 h. 5.
Lune. — Lever: 6 h. 25. Coucher: 5 h. 43.

PARIS

Le crime de la rue de la Villeneuve. — Jules Rogottaz, l'assassin de Marie Certaz, après avoir erré dans différents quartiers de Paris, et se sentant traqué, est allé ce matin, à 8 heures, se constituer prisonnier au poste central de la mairie du XIIe arrondissement.

Il a déclaré aux agents de M. Hamard, venus pour l'interroger, qu'il connaissait depuis deux ans la fille Certaz, et que c'était involontairement qu'il l'avait étranglée.

Il ne restait à Rogottaz, sur les 200 francs qu'il avait retirés de la Caisse d'épargne le lendemain du crime, que la somme de 0 fr. 30.

DÉPARTEMENTS

Isère. — Les suites d'une querelle. — Le 19 juin, à la suite d'une querelle avec un camarade, le jeune Coutet, 14 ans, faible d'esprit, fils d'un fermier du hameau de la Grange-Merle, à Allevard, s'enfuit dans la montagne au Collet, où pendant huit jours le malheureux garçonnet erra à l'aventure.

On le trouva hier dans le couloir en amont de l'usine électrique du Veyton, où on l'aperçut comme un ver, étendu sans connaissance sur le gazon. Il ne tarda pas à expirer.

Eure. — La folie d'une mère. — La veuve Angot, d'Illiers-l'Évêque, après avoir fermé hermétiquement les ouvertures de la chambre où elle s'était enfermée avec ses trois enfants, âgés de 12, 7 et 4 ans, a allumé un réchaud et s'est couchée, attendant la mort.

Quand des voisins, attirés par la fumée, pénétrèrent dans la pièce, la femme Angot était dans un état comateux.

Les trois enfants étaient morts.

Jura. — Révolte dans un village nègre. — Au champ de foire de Lons-le-Saunier dans un enclos entouré de planches, est installé depuis deux jours un village nègre, composé de 60 sujets soudanais et marocains.

Mercredi, des gamins, montés sur des arbres, lancèrent dans le village des pierres, dont l'une atteignit une négresse au front, lui faisant une profonde blessure.

Les nègres sortirent armés de bâtons et essayèrent de mettre en fuite les gamins, mais aussitôt une véritable pluie de pierres s'abattit sur le village, lancée par une bande de jeunes gens, survenus à ce moment. Les nègres se tournèrent alors vers les nouveaux venus; ils avaient cette fois des couteaux et des revolvers. Ils ne firent cependant pas usage de leurs armes.

La police et la troupe gardent l'enclos.

Aisne. — Foudroyés. — De notre correspondant:

Surpris par l'orage, avant-hier dans l'après-midi, les ouvriers de Mme Vallerand, de la ferme de Mouflaye, commune de Saint-Christophe, près Soissons, se réfugièrent sous des meules. L'un de ces ouvriers et sa fille dont on ignore les noms car, venus du Nord, ils avaient été embauchés le matin, furent frappés par la foudre. La fille, âgée de 15 ans, fut tuée sur le coup et le père paralysé. On espère le sauver.

Finistère. — Enfant séquestrée. — De notre correspondant:

Une perquisition opérée par M. Garaud, commissaire de police, au domicile d'Alexandrine Le Gonidec, femme Rivoalan, demeurant 4, rue Neuve, à Brest, a amené la découverte d'une petite fille, nièce de cette femme, qui était enfermée dans un appartement infect où vivaient 14 chats.

L'enfant, qui avait la gale et des maux d'yeux, a déclaré qu'on la frappait souvent.

La femme Rivoalan a été arrêtée. La petite fille a été conduite à l'hospice.

Marne. — Empoisonnés par la crème. — Plusieurs autres cas graves d'empoisonnement par des gâteaux à la crème ont été découverts à Reims.

Henri Lobreau, âgé de 10 ans, a succombé ce matin, un bébé de 4 ans, René Ferry, est dans un état grave. Plusieurs militaires du 132e d'infanterie sont alités. Le nombre des cas d'empoisonnement est d'une douzaine.

Le commissaire de police a saisi le matériel du pâtissier en état parfait de propreté; la farine, le sucre les œufs et la vanille servant à faire les gâteaux seront expertisés.

Loire. — Frappés par la foudre. — A Saint-Etienne, un violent orage a éclaté mercredi dans la région de Saint-Chamond.

A Izieux, un jeune berger, âgé de 10 ans, Jean-Baptiste Delorme, a été tué par la foudre. Il a été complètement carbonisé.

A Chavanne, une jeune fille a été atteinte par le fluide et paralysée.

La foudre est tombée à plusieurs endroits notamment sur une ferme qui a été complètement détruite.

FAITS DIVERS DE PARTOUT

— M. Eugène Bucher, 17 ans, journalier à La Celle-sur-Loire (Nièvre) était allé se baigner mardi vers 5 heures du soir. Il n'est pas reparu à son domicile. Il a dû être emporté par le courant.

Un autre baigneur, Emile Roy, ayant voulu traverser un bras du fleuve, à Garchizy, près Fourchambault, a été pris d'une faiblesse et coula à pic.

— M. Arsène Phelippot, ancien garde particulier aux Bairies (Maine-et-Loire), a reçu une balle de revolver dans la tête en traversant un bois.

— A Belfort, une famille composée de six personnes s'est empoisonnée en mangeant des choux et de la viande de porc. Tous sont actuellement hors de danger.

— Deux douaniers d'Anjoutey, près Belfort, ont tenté d'assassiner leur capitaine, M. Deboichet, auquel ils avaient de graves reproches à faire. Un des douaniers seulement a été arrêté.

— Un orage de grêle s'est abattu sur les communes de Terre-Clapier, Mouzieyl et Villefranche (Tarn). Des récoltes ont été entièrement détruites. On a retrouvé des grêlons de la grosseur d'un œuf de pigeon.

— Jean-Louis Guérin, 66 ans, cultivateur à la Souvegeais-en-Goven, a été écroué à Redon, sous l'inculpation d'incendie volontaire.

— M. Bellin, cultivateur à Taybosc (Gers), a été foudroyé. Son fils, qui était près de lui, n'a eu aucun mal. Le cadavre est resté debout avec les cheveux et la barbe brûlés; le pantalon avait disparu; un pied avait été percé par le fluide.

— Auguste Mouchel, 52 ans, célibataire, demeurant à Tamerville (Manche), a incendié volontairement trois hangars attenant à sa maison; il a été arrêté et a avoué son crime.

— Un incendie a éclaté au village de Mazeleyrat (Corrèze), dans la maison Orlianges.

Le père Orlianges, 78 ans, est mort dans les flammes.

Le fils Orlianges, sa femme et leurs deux enfants sont grièvement brûlés.

Tout le bétail de la propriété est resté sous les décombres.

— A la suite d'un incendie qui eut lieu dimanche, au bourg de Ruffigné (Loire-Inférieure), la femme Bouchet, née Marie Faucheux, 35 ans, ménagère, mère de six enfants, a été arrêtée et conduite à la prison de Châteaubriant.

LES CONTEMPORAINS [illegible]

CHRONIQUE SPORTIVE

AUTOMOBILISME. — *La Coupe Gordon-Bennett.* — En 1906, la France ne participera pas à la Coupe Gordon-Bennett, quel que soit le résultat de l'épreuve du 5 juillet.

C'est la décision qu'a définitivement prise hier l'Automobile-Club de France.

Que nous perdions ou que nous enlevions, cette année le trophée, nous renonçons pour l'avenir à le défendre ou à le conquérir.

La Coupe Gordon-Bennett a joué son rôle de diffusion; la mission que lui avait assignée son fondateur, voilà l'a remplie.

Ainsi la situation est nette, et voici d'un seul coup, par une décision qui fera quelque tapage, enterrées les discussions auxquelles une réglementation rationnelle de l'épreuve pour l'avenir allait prochainement donner carrière.

W.-L.

La Villette du jeudi 29 juin

Espèces	Quantités amenées	Quantités vendues	Poids moyen	Prix du kilog. par qualité, viande nette 1re	2e	3e	Poids vif 1re	2e	3e
Bœufs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vaches	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Taureaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Veaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moutons	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Porcs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Peaux de mouton rases: 1.50-2.
— demi-laine: 2-3.

Physionomie des ventes

Bœufs, vaches, taureaux. — Vente moyenne, cours stationnaires, grâce à la modération de l'offre. On cote au demi-kilo viande nette: bourbonnais 0,78-0,80, limousins et périgourdins 0,78-0,80, charentais 0,75-0,78, nantais et choletais 0,68-0,72, vaches de choix 0,75-0,78, ordinaires 0,70-0,78, taureaux 0,64-0,68, bœufs sucriers 0,68-0,72.

Veaux. — Vente difficile, cours faibles. On cote au demi-kilo viande nette: veaux de choix en beudes 0,96-1, au détail 0,98-1,05, gâtinais 0,98-1, champenois supérieurs 0,95, ordinaires 0,85-0,92, manceaux anglaisés 0,93.

Moutons. — Vente ordinaire, cours maintenus, grâce à la modération de l'offre. On cote au demi-kilo viande nette: moutons de choix anglaisés nivernais, tondus 1,08, métis 0,98-1,03 brebis métisses 0,90-0,95, moutons du Midi 0,98-1,08, africains 0,85-0,95.

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Paris, le 29 juin.

CÉRÉALES

	Avoines Ouv.	Clôt.	Seigles Ouv.	Clôt.	Blés Ouv.	Clôt.	Farines Ouv.	Clôt.
Courant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Prochain	19,10	19,10	15,50	15,50	23,30	23,30	30,35	30,30
Juillet-août	18,85	18,80	15,25	15,25	23,45	23,30	30,35	30,30
4 derniers	17,20	17,15	15,15	15,15	21,70	21,70	28,90	28,85
Tendance	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	
Stocks	2 750						1 500	

Farines de consommation: 29-33,50; 1res marques: 13[illegible]

HUILES, ALCOOLS ET SUCRES

	Huile de lin Ouv.	Clôt.	Huile de colza Ouv.	Clôt.	Alcools Ouv.	Clôt.	Sucres Ouv.	Clôt.
Courant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Prochain	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Juillet-août	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
4 derniers	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
3 d'octobre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
4 d'octobre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
4 premiers	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Roux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Raffinés	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tendance	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Stocks	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARCHÉ DU HAVRE

Ouverture, 29 juin (10 heures)

Époques	Cotons	Cafés	Laines	Poivres Tellichery	Poivres Saigon
Juin 1905	64 75	43 75	180 ..	67 ..	69 ..
Juillet 1905	67 ..	40 75	180 ..	66 ..	69 ..
Août 1905	68 37	44 ..	181 ..	66 ..	69 50
Sept. 1905	68 50	44 25	180 50	66 50	70 ..
Octobre 1905	68 12	44 25	180 50	67 50	70 ..
Nov. 1905	68 12	44 50	180 50	67 75	70 50
Déc. 1905	[illegible]	44 75	179 50	68 ..	71 ..
Janvier 1906	[illegible]	44 75	177 ..	68 25	71 50
Février 1906	[illegible]	45 ..	173 ..	68 50	72 ..
Mars 1906	[illegible]	45 25	172 50	68 75	72 50
Avril 1906	[illegible]	45 50	172 50	..	73 ..
Mai 1906	[illegible]	45 75	172 50	..	..
Ventes		5 000			
Tendance	ferme	soutenu	calme	calme	calme

Mes dents étaient très noires

« Le 28 avril 1896. — Monsieur. Ne pouvant me séparer de l'usage du Dentol, j'y trouve une grande satisfaction. Mes dents étaient très noires, elles sont rapidement devenues blanches. *Signé*: LOUISE BONENFANT, Collet-de-Dèze (Lozère). »

LOUISE BONENFANT

Le Dentol (eau, pâte et poudre) est, en effet, un dentifrice à la fois souverainement antiseptique et doué du parfum le plus agréable.

Créé d'après les travaux de Pasteur, il détruit tous les mauvais microbes de la bouche; il empêche aussi et guérit sûrement la carie des dents, les inflammations des gencives et les maux de gorge. En peu de jours, il donne aux dents une couleur éclatante et détruit le tartre. Il laisse dans la bouche une sensation de fraîcheur délicieuse et persistante.

Mis pur sur du coton, il calme instantanément les rages de dents les plus violentes.

Le Dentol se trouve chez MM. les coiffeurs-parfumeurs et dans toutes les bonnes maisons vendant de la parfumerie. — Dépôt général: 19, rue Jacob, Paris. Prix du Dentol: flacon petit modèle, 1 fr. 60; moyen modèle, 3 francs. Pâte Dentol: petit modèle, 1 fr. 25.

VIN de Côtes [illegible] 50 fr. [illegible] UNION CATHOLIQUE [illegible]

LE LABOUREUR-REVUE

Revue agricole trimestrielle de 100 pages
[illegible] 0.75

LOTERIE
DE L'ŒUVRE DE
l'Allaitement Maternel
1er Gros Lot:
200.000f
2e Gros Lot:
100.000f
Sept 4 Gros Lots:
25.000f - 10.000f
Plus: 620 Lots de
1.000f - 500f - 100f
soit 634 Lots pour 400.000f [illegible]
Tirage irrévocable: 15 MARS 1906
L'ALLAITEMENT [illegible]
PRIX DU BILLET: UN FRANC
On trouve des billets dans toute la France, chez les principaux [illegible]
Pour recevoir à domicile, [illegible] L'ALLAITEMENT MATERNEL, [illegible] Paris, en joignant à la demande [illegible]
ENVOYEZ [illegible] ALLAITEMENT

LE VIN DE VIAL
est un modificateur puissant de l'organisme dans les cas de *débilité générale, croissances difficiles, longues convalescences, anémie, chlorose, perte de l'appétit et des forces.*

BOURSE DE PARIS

Clôture du 29 juin

Fonds d'État français / Emprunts de villes / Emprunts des colonies / Valeurs françaises	Précédente clôture	Dernier cours
3 % comptant	[illegible]	[illegible]
3 % terme	[illegible]	[illegible]
3 % amort. comptant	[illegible]	[illegible]
3 % amort. terme	[illegible]	[illegible]
EMPRUNTS DE VILLES		
Ville 1865 [illegible]	[illegible]	[illegible]
EMPRUNTS DES COLONIES		
Tunisie 3 %	[illegible]	[illegible]
Tonkin 2 1/2 %	[illegible]	[illegible]
Madagascar 2 1/2 %	[illegible]	[illegible]
Indo-Chine 3 1/2 %	[illegible]	[illegible]
VALEURS FRANÇAISES		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— de Paris	[illegible]	[illegible]
— Transatlantique	[illegible]	[illegible]
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Comptoir National	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier d'Algérie	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier	[illegible]	[illegible]
Bons de 100 fr. 1887	[illegible]	[illegible]
Bons de 100 fr. 1888	[illegible]	[illegible]
Banque hyp. de France	[illegible]	[illegible]

Valeurs françaises	Précédente clôture	Dernier cours
Banque Ottomane [illegible]	[illegible]	[illegible]
Crédit Industriel	[illegible]	[illegible]
Société Marseillaise	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Crédit Mobilier	[illegible]	[illegible]
Obl. Est algérien actions	[illegible]	[illegible]
Oblig. Grande-Ceinture	[illegible]	[illegible]
Lyon actions	[illegible]	[illegible]
Bourbonnais	[illegible]	[illegible]
Dombes 3 %	[illegible]	[illegible]
Genève 3 % 1855	[illegible]	[illegible]
Méditerranée 5 %	[illegible]	[illegible]
Fusion ancienne 3 %	[illegible]	[illegible]
— nouvelle 3 %	[illegible]	[illegible]
P.-L.-M. 2 1/2	[illegible]	[illegible]
Midi actions	[illegible]	[illegible]
Nord actions	[illegible]	[illegible]
Orléans actions	[illegible]	[illegible]
Orléans 2 1/2	[illegible]	[illegible]
— Grand-Central	[illegible]	[illegible]

Valeurs françaises & étrangères	Précédente clôture	Dernier cours
Ouest-Algérien actions	[illegible]	[illegible]
Tramways Est Parisien	[illegible]	[illegible]
Tramways généraux	[illegible]	[illegible]
Dynamite Centrale	[illegible]	[illegible]
Forces motrices Rhône	[illegible]	[illegible]
Thomson-Houston	[illegible]	[illegible]
Téléphones	[illegible]	[illegible]
FONDS ÉTATS ÉTRANGERS		
Angleterre 2 1/2	[illegible]	[illegible]
Argentin 1900	[illegible]	[illegible]
Autrichien 4 %	[illegible]	[illegible]
Mines Geraes	[illegible]	[illegible]
Brésilien 4 % 1889	[illegible]	[illegible]
— 5 % 1898 Funding	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1896	[illegible]	[illegible]
Chine 5 % 1896	[illegible]	[illegible]
Danemark 3 1/2 1897	[illegible]	[illegible]
Congo, lots 1888	[illegible]	[illegible]
Égypte Daïra	[illegible]	[illegible]

Valeurs étrangères	Précédente clôture	Dernier cours
Égypte Unifiée	[illegible]	[illegible]
— 3 1/2 Privilégiée	[illegible]	[illegible]
— Domaniale	[illegible]	[illegible]
Espagnole Extér. 4 % cpt.	[illegible]	[illegible]
— terme	[illegible]	[illegible]
Hongrois 4 %	[illegible]	[illegible]
Italien 5 % comptant	[illegible]	[illegible]
— terme	[illegible]	[illegible]
Victor-Emmanuel 1863	[illegible]	[illegible]
Portugais 3 %	[illegible]	[illegible]
Russe 4 % 1867 1869	[illegible]	[illegible]
Consolidé 1re et 2e s.	[illegible]	[illegible]
Ch. de fer [illegible]	[illegible]	[illegible]
Suède 3 1/2 1880	[illegible]	[illegible]
Serbe 4 %	[illegible]	[illegible]
Suisse ch. de fer 3 1/2 %	[illegible]	[illegible]
Turc 4 % unifié	[illegible]	[illegible]
Ottoman Consolidé	[illegible]	[illegible]
— Priorité	[illegible]	[illegible]
— Douanes	[illegible]	[illegible]
— Tombac 4 %	[illegible]	[illegible]
Phénix espagnol	[illegible]	[illegible]

Valeurs étrangères & françaises (actions)	Précédente clôture	Dernier cours
VALEURS ÉTRANGÈRES		
Banque du Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque ottomane	[illegible]	[illegible]
Foncier d'Autriche	[illegible]	[illegible]
Foncier Égyptien	[illegible]	[illegible]
Crédit foncier de Hongrie	[illegible]	[illegible]
Andalous actions	[illegible]	[illegible]
— oblig. 1re série	[illegible]	[illegible]
Autrichiens actions	[illegible]	[illegible]
— nouveau réseau	[illegible]	[illegible]
Dames-Hamah	[illegible]	[illegible]
Cacérès actions	[illegible]	[illegible]
— obligations	[illegible]	[illegible]
Lombards actions	[illegible]	[illegible]
Méridionaux actions	[illegible]	[illegible]
Nitrate Railway	[illegible]	[illegible]
Nord Espagne actions	[illegible]	[illegible]
— oblig. 1re hypoth.	[illegible]	[illegible]
Pampelune 1re hypoth.	[illegible]	[illegible]
Barcelone 1re	[illegible]	[illegible]
Asturies	[illegible]	[illegible]
Portugais ch. de fer act.	[illegible]	[illegible]
— oblig. 1er rang	[illegible]	[illegible]
Salonique Constantinople	[illegible]	[illegible]
Saragosse actions	[illegible]	[illegible]
— oblig. 1re hypot.	[illegible]	[illegible]
Thessalie	[illegible]	[illegible]
Wagons-lits actions	[illegible]	[illegible]
Usines de Briansk	[illegible]	[illegible]
Rio-Tinto	[illegible]	[illegible]
Sosnowice	[illegible]	[illegible]
Tabacs ottomans actions	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philippines	[illegible]	[illegible]
Tabacs Portugal actions	[illegible]	[illegible]
Smyrne-Cassaba oblig. anc.	[illegible]	[illegible]
— obligations nouvelles	[illegible]	[illegible]
VALEURS FRANÇAISES (Actions)		
Suez. Actions jouissances	2110	[illegible]

Valeurs françaises (actions)	Précédente clôture	Dernier cours
Midi actions jouissance	[illegible]	[illegible]
Nord — jouissance	[illegible]	[illegible]
Ouest	[illegible]	[illegible]
Dakar-Saint-Louis	[illegible]	[illegible]
Econ. du Nord ch. de fer	[illegible]	[illegible]
Annuités Lérouville	[illegible]	[illegible]
Société Cie Nord	[illegible]	[illegible]
Annuités Orléans-Châlons	[illegible]	[illegible]
Banque de l'Algérie	[illegible]	[illegible]
Banque de l'Indo-Chine	[illegible]	[illegible]
Entrepreneurs (S. compt.)	[illegible]	[illegible]
Eaux (Cie Gle) jouissance	[illegible]	[illegible]
Eaux pour l'étranger	[illegible]	[illegible]
Eaux de Vichy	[illegible]	[illegible]
Gaz et Eaux	[illegible]	[illegible]
Gaz Cie Centrale	[illegible]	[illegible]
Gaz Général	[illegible]	[illegible]
Carmaux	[illegible]	[illegible]
Decauville	[illegible]	[illegible]
Aciéries de France	[illegible]	[illegible]
Chantiers de la Loire	[illegible]	[illegible]
Aciéries Longwy	[illegible]	[illegible]
Le Creusot	[illegible]	[illegible]
Forges et Ac. Nord-Est	[illegible]	[illegible]
Bateaux parisiens	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Aciéries de la Marine	[illegible]	[illegible]
Edison (Cie continentale)	[illegible]	[illegible]
Établissement Duval	[illegible]	[illegible]
Moulins de Corbeil	[illegible]	[illegible]
Laiterie (Société générale)	[illegible]	[illegible]
Lits Militaires	[illegible]	[illegible]
Tour Eiffel act. jouissance	[illegible]	[illegible]
VALEURS FRANÇAISES (Obligations)		
Départementaux 3 %	[illegible]	[illegible]
Mondagnes Thiarot 3 %	[illegible]	[illegible]
Médoc 3 %	[illegible]	[illegible]
Lille à Béthune 3 %	[illegible]	[illegible]
Picardie Flandre 3 %	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé ch. de fer 5 %	[illegible]	[illegible]
Tramways Généraux	[illegible]	[illegible]
Foncier Colonial 5 %	[illegible]	[illegible]
Magasins généraux 4 %	[illegible]	[illegible]
Eaux (Cie Générale) 3 %	[illegible]	[illegible]
Eaux (Cie Gén.) Nouvelles 4 %	[illegible]	[illegible]
Eaux (Cie Gén.) 4 %	[illegible]	[illegible]
— p. l'étranger	[illegible]	[illegible]
Gaz et Eaux 4 %	[illegible]	[illegible]
— Parisien 4 %	[illegible]	[illegible]
— Central	[illegible]	[illegible]

Valeurs françaises (obligations)	Précédente clôture	Dernier cours
Gaz 3 %	[illegible]	[illegible]
— France et Étranger	[illegible]	[illegible]
— général de Paris	[illegible]	[illegible]
Gaz (Union des) 4 1/2	[illegible]	[illegible]
Châtillon Commentry	[illegible]	[illegible]
Est et Baraise 4 %	[illegible]	[illegible]
Fives-Lille 4 %	[illegible]	[illegible]
Aciéries de la Marine	[illegible]	[illegible]
Métaux 4 %	[illegible]	[illegible]
Messageries 3 1/2	[illegible]	[illegible]
Cie Gén. de navigation 4 %	[illegible]	[illegible]
Omnibus 4 %	[illegible]	[illegible]
Urbaine	[illegible]	[illegible]
Voitures 4 %	[illegible]	[illegible]
Transatlantique 3 %	[illegible]	[illegible]
Ardoisières de l'Anjou	[illegible]	[illegible]
Câbles télégraphiques 3 1/2	[illegible]	[illegible]
Duval 4 %	[illegible]	[illegible]
Corbeil 4 1/2 %	[illegible]	[illegible]
Laiterie 5 %	[illegible]	[illegible]
Lits Militaires 4 %	[illegible]	[illegible]
Cie Gén. d'Électricité 4 %	[illegible]	[illegible]
Procédés Th.-Houston 4 %	[illegible]	[illegible]
Panama [illegible]	[illegible]	[illegible]
Suez 5 %	[illegible]	[illegible]
— 3 %	[illegible]	[illegible]
— 3 % 2e série	[illegible]	[illegible]
— Bons de coupures	[illegible]	[illegible]
FONDS D'ÉTATS (Étrangers)		
Autriche Domaniale	[illegible]	[illegible]
Dahiah % 1888	[illegible]	[illegible]
Fribourg	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1862	[illegible]	[illegible]
VALEURS ÉTRANGÈRES (Actions)		
Gaz belge	[illegible]	[illegible]
(Obligations)		
Ouest Espagne	[illegible]	[illegible]
Portugais 4 %	[illegible]	[illegible]
Cordoue-Séville 3 %	[illegible]	[illegible]
Foncier Égyptien 3 %	[illegible]	[illegible]
Hypot. de Suède	[illegible]	[illegible]
Ville de Madrid 4 %	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits 4 %	[illegible]	[illegible]
Télégraphes du Nord	[illegible]	[illegible]
VALEURS EN BANQUE (Terme)		
Extérieure 4 %	[illegible]	[illegible]
Heraclée	[illegible]	[illegible]
Chemins ottomans	[illegible]	[illegible]

Valeurs en banque	Précédente clôture	Dernier cours
Chartered	[illegible]	[illegible]
Cape Copper	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
De Beers	[illegible]	[illegible]
East Rand	[illegible]	[illegible]
Ferreira	[illegible]	[illegible]
French Rand	[illegible]	[illegible]
Goldenhuis Estate	[illegible]	[illegible]
Harpener	[illegible]	[illegible]
Kimberley	[illegible]	[illegible]
Lancaster	[illegible]	[illegible]
Laurium Grec	[illegible]	[illegible]
May Consolid.	[illegible]	[illegible]
Mossamedes	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
Randfontein	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]
Robinson Gold	[illegible]	[illegible]
Rose Deep	[illegible]	[illegible]
Simmer and Jack	[illegible]	[illegible]
Tharsis	[illegible]	[illegible]
Transvaal Land	[illegible]	[illegible]
Transvaal Gold	[illegible]	[illegible]
Village Main Reef	[illegible]	[illegible]
Wemmer	[illegible]	[illegible]
(Comptant)		
Dniéprovienne	[illegible]	[illegible]
Donetz	[illegible]	[illegible]
Haut-Volga privilégiées	[illegible]	[illegible]
Huta Bankowa	[illegible]	[illegible]
John Cockerill	[illegible]	[illegible]
Sarrebruck	[illegible]	[illegible]
Vieille Montagne	[illegible]	[illegible]
Oblig. Créd. Fonc. Mut. Russ.	[illegible]	[illegible]
Saint-Raphaël quinquina	[illegible]	[illegible]

CHANGES SUR PARIS

Place		Cours
Londres	Chq.	25 17
Vienne	[illegible]	[illegible]
Berlin	[illegible]	[illegible]
Madrid	[illegible]	[illegible]
Barcelone	[illegible]	[illegible]
Saint-Pétersbourg	[illegible]	[illegible]
Constantinople	[illegible]	[illegible]
Rome	[illegible]	[illegible]
Gênes	[illegible]	[illegible]
Milan	[illegible]	[illegible]
Bruxelles	[illegible]	[illegible]
Amsterdam	[illegible]	[illegible]
Lisbonne	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]